

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DANIEL PRINCE DIRECTEUR-GÉNÉRAL, DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE MARDI, LE 3 OCTOBRE 2017 À 19:30 HEURES, AU 1700, RUE PRINCIPALE, SAINT-MICHEL, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

AUTORISER LE CERTIFICAT D'AUTORISATION # 2017-09-0230 AFIN DE PERMETTRE LA RÉFECTION D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE D'UNE LARGEUR DE 9 MÈTRES, ALORS QU'EN VERTU DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 185, ARTICLE 96 CONCERNANT LE STATIONNEMENT, LA LARGEUR MAXIMALE DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE DOIT ÊTRE DE 7 MÈTRES.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE : 505 RUE OU RANG : RUE GRÉGOIRE NO.(S) LOT(S): 3 991 321 CADASTRE DU QUÉBEC

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À ST-MICHEL, CE 18<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017.

SIGNÉ : (s) Daniel Prince

DIRECTEUR-GÉNÉRAL

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)